

2013

Baptême de la 37^{ème} FI de sapeurs-pompiers professionnels Promotion « Comix »



Lundi 4 mars 2013, à 9 heures 15,
Caserne de Bon Voyage à Nice

Contact Presse :

- SDIS 06 :

Laurence CALATAYUD – 04.93.22.76.25 - 06.16.91.03.42

laurence.calatayud@sdis06.fr

- Conseil général :

Presse – 04.97.18.62.07.

– presse@cg06.fr

- Préfecture :

Ingrid ONZON-KEM – 04.93.72.2240. – 04.93.72.22.41.

ingrid.onzon-kem@alpes-maritimes.gouv.fr

Dossier de Presse

Baptême de la 37^{ème} FI de sapeurs-pompiers professionnels,
le lundi 4 mars 2013, à 9 heures 15, CIS Bon Voyage à Nice

► La formation d'intégration

Les lauréats du concours de sapeurs-pompiers professionnels recrutés non officiers, sont astreints dès leur recrutement en qualité de stagiaires, à suivre une formation d'intégration dans une école départementale de sapeurs-pompiers (*article 7 du décret N° 90-851 du 25 septembre 1990 modifié*).

La durée et le contenu de cette formation sont définis par *l'arrêté du 19 décembre 2006*, relatif au guide national de référence des emplois, des activités et des formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Les stagiaires ont suivi cette formation du **02/11/2012 au 01/03/2013** en pratiquant 16 semaines de pédagogie.

Contenu de la formation :

- Activités Physiques et Sportives niveau 1 (APS 1) : 160 heures
- Attitude et Comportement niveau 1 (ATC 1) : 12 heures
- Culture Administrative niveau 1 (CAD 1) : 22 heures
- Risques Technologiques et Naturels niveau 1 (RTN 1) : 19 heures
- Techniques Opérationnelles niveau 1 (TOP 1) : 81 heures
- Secours à Personnes niveau 1 (SAP 1) : 36 heures (recyclage)
- Incendie niveau 1 (INC 1) : 137 heures
- Opérations Diverses (DIV 1) : 19 heures
- Mise en situation professionnelle : 174 heures

Volume horaire Total : 640 heures

Pour cette F.I. SPP, la méthode pédagogique choisie a été celle du développement des compétences.

Ainsi, les formateurs, après une évaluation diagnostique, travaillent à partir des connaissances de chacun des stagiaires dans les différents domaines à aborder. Il est tenu compte des formations, et de l'expérience, acquises par ces derniers en qualité de sapeur-pompier volontaire.

Les stagiaires suivent un enseignement en trois phases :

1. Phase d'auto formation pour les parties théoriques, avec suivi pédagogique et évaluation des connaissances à chaque étape.
2. Phase d'apprentissage du métier par la mise en activité pratique et séquencée.
3. Phase d'apprentissage par le métier par la mise en situation professionnelle.

Les stagiaires sont positionnés au centre de leur formation avec une forte implication individuelle.

Ils se forment par l'action pour l'action.

Dossier de Presse

**Baptême de la 37^{ème} FI de sapeurs-pompiers professionnels,
le lundi 4 mars 2013, à 9 heures 15, CIS Bon Voyage à Nice**

Cette formation d'intégration ne constitue pas une simple formalité.

En effet, la titularisation des stagiaires ne peut intervenir que sous réserve qu'ils aient satisfait aux épreuves de contrôle de connaissance sanctionnant la formation. A défaut, ils sont licenciés ou à titre exceptionnel, appelés « à redoubler ».

Sur les 24 stagiaires admis en formation d'intégration, 20 ont réussi leur probation.

Deux se sont blessés et n'ont pu parvenir au terme de cette FI. Deux autres n'ont pu voir validée l'intégralité de leur formation.

Les 20 nouveaux sapeurs-pompiers professionnels seront versés en service dès le 13 mars prochain.

Il s'agit de :

- Sapeur Sébastien BALLESTRA
- Sapeur Julien BINETRUY
- Sapeur Sylvain D'AGOSTINO
- Sapeur Maxime ESPINOSA
- Sapeur Romain FAYARD
- Sapeur Laurent FUMAZ
- Sapeur Arnaud GIOVANNACCI (major de promotion)
- Sapeur Florent GUIGNON
- Sapeur Marc HANNART
- Sapeur Benjamin HERCOUET
- Sapeur Loïc JORQUERA
- Sapeur Hermès MONTEIRO-RODRIGUES
- Sapeur Florian MOULIERE
- Sapeur Séverine NICOLAS
- Sapeur Mathieu PANNIER
- Sapeur Nicolas PAQUET
- Sapeur Sylvain REVELLO
- Sapeur Grégory ROSSI
- Sapeur Marc RUIZ
- Sapeur Fabien WITTLING

Dossier de Presse

**Baptême de la 37^{ème} FI de sapeurs-pompiers professionnels,
le lundi 4 mars 2013, à 9 heures 15, CIS Bon Voyage à Nice**

9 seront affectés au GT Sud

5 seront affectés au GT Centre

4 seront affectés au GT Ouest

2 seront affectés au GT Est

La formation a été dispensée sous s'égide du Groupement fonctionnel formation du SDIS 06.

L'équipe pédagogique qui l'entoure est composée de 7 sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, à savoir :

- Capitaine Frédéric MORA, Responsable pédagogique
- Sergent-chef Thierry ESTIVANT, formateur, (Groupement territorial Sud)
- Sergent-chef Bruno MASSE, formateur, (Groupement territorial Sud)
- Sergent-chef Anthony DESLANDES, formateur, (Groupement territorial Centre)
- Sergent-chef Benoît GUEDON-IMBERTECHE, formateur, (Groupement territorial Ouest)
- Sergent Régis COURTIN, formateur, (Groupement territorial Sud)
- Sergent Victor SCAZZARI, formateur, (Groupement territorial Centre)

Le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

Les chiffres clés (au 1^{er} janvier 2013)

1 – LE BUDGET

- Budget primitif 2013 159,70 M€
- BP de fonctionnement 2013 142,40 M€
 - dont frais de personnel 107,85 M€ (soit 75,85 % du budget de fonctionnement)
 - dont formation 1,78 M€
- BP d'investissement 2013 17,30 M€
 - dont politique bâtiminaire 7,72 M€
 - dont véhicules 3,22 M€

2 – EVOLUTION DU VOLUME BUDGETAIRE

- Budget global 2001 (exécuté) 86,21 M€
- Budget primitif 2013 (voté) 159,70 M€

Progression : 85,25 %

3 – EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL

- Année 2011 27.515.000 M€
- Année 2013 (prévue) 74.530.000 M€

Soit une progression de 170,90 %

La participation du Conseil général représente en 2013, 55,15 % du financement des Collectivités territoriales.

Dossier de Presse

**Baptême de la 37^{ème} FI de sapeurs-pompiers professionnels,
le lundi 4 mars 2013, à 9 heures 15, CIS Bon Voyage à Nice**

4 – LES MOYENS OPERATIONNELS BATIMENTAIRES

75 casernes abritent les personnels d'intervention et les véhicules de secours.

Le plan prévisionnel de rénovation et de construction des casernements, lancé en 2007 et en voie d'achèvement est de 55,31 M€.

A son terme, près de 80 % des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires travailleront dans des équipements neufs ou entièrement rénovés.

La surface du parc immobilier affectée à l'opérationnel était de 84.000 m² en 2000. Elle est aujourd'hui de 100.000 m², soit une progression de 19 %.

5 – LES MOYENS OPERATIONNELS MOTORISES

Le parc automobile comprend 1224 véhicules dont 307 poids lourds et 29 vecteurs nautiques.

Le corps départemental dispose notamment d'un parc de :

- 17 fourgons pompe-tonne (FPT)
- 25 fourgons pompe-tonne léger (FPTL)
- 16 fourgons pompe-tonne léger hors route (FPTL HR)
- 210 camions citernes feux de forêts (CCF) dont :
 - 40 CCFL (léger),
 - 129 CCFM (moyen),
 - 16 CCFS (super).
- 149 véhicules de secours à victime (VSAV)
- 22 véhicules de secours routiers (VSR)
- 16 échelles aériennes
- 15 camions citerne grande capacité (CCGC)

**Le nombre « d'équivalents habitants » défendu par un VSAV est de 6 742 dans le 06,
contre 12 775 dans les SDIS de 1^{ère} catégorie et 10 225 en moyenne nationale.**

**Chaque camion citerne feu (CCF) du SDIS 06 défend 12 km²,
contre 22 km² pour les SDIS de 1^{ère} catégorie et 36 km² en moyenne nationale.**

Dossier de Presse

**Baptême de la 37^{ème} FI de sapeurs-pompiers professionnels,
le lundi 4 mars 2013, à 9 heures 15, CIS Bon Voyage à Nice**

6 – LES PERSONNELS

Au 1^{er} janvier 2013 :

- SPP : 1312
- SPV : 2831
- PATS : 474
- Service Civique : 7

Pour 100 000 habitants, les moyens humains du SDIS sont de 327 SPP, contre 320 pour les autres SDIS de 1^{ère} catégorie et 396 pour l'ensemble des SDIS.

7 – LA SOLLICITATION OPERATIONNELLE

- Année 2000 : 88.435 interventions
- Année 2011 : 114.309 interventions

Soit une augmentation de la pression opérationnelle de : 29,26 %.

**En 2012, le SDIS 06 a réalisé 314 interventions par jour
(soit une intervention toutes les 5 minutes)**

En 2011, sur les derniers chiffres communiqués par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, le SDIS 06 a réalisé 313 interventions par jour (soit une intervention toutes les 5 minutes) contre une moyenne de 232 pour les SDIS de 1^{ère} catégorie et de 114 pour tous les SDIS confondus (derniers chiffres comparatifs connus).